



**Siège social et administratif : CAL de la Busserade
58 rue Cavaignac - 13003 MARSEILLE
Préfecture des Bouches-du-Rhône n° W133003432**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 01 juin 2024

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

Saison Sportive du 01/09/2022 au 31/08/2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 juin, se sont réunies les associations en Assemblée Générale ordinaire dans la salle du centre d'animation de La Maurelle à Marseille 13013

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire de son association.

Monsieur Jean-Louis BORGNI préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Francette FIORENTINO, membre présent, est secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère, permet de constater que les associations 09 présentes et les 14 représentées, possèdent 1873 voix sur 6285 soit 29,8% des licenciés

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet **que l'assemblée soit régulièrement constituée et peut valablement délibérer selon les statuts.**

L'assemblée générale est déclarée ouverte à 9h30.

Dépose sur le bureau et mis à disposition

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les pouvoirs des associations représentées,
- Les copies des lettres de convocations,
- Rapport moral
- Rapport de gestion.
- Rapport d'activités 2022-2023
- Programmes d'activités 2023-2024

Mot du Président de l'UFOLEP 13 :

Il remercie

- **Mme Le maire du 7ème Secteur de la mise à disposition des locaux de La Maurelle,**
- **Mme Suzanne GUILHEN Présidente des FAIL des Bouches du Rhône de sa présence**

Il excuse l'absence des responsables retenus par leurs obligations.

Il présente

- **Mmes Nathalie MATHIEU et Marika IMBO nos co-déléguées suite au départ de Mr Erick ESPEL.**

Il adresse une pensée à toutes les personnes qui ont perdu un proche dans l'année ainsi qu'un rapide rétablissement à celles et ceux qui n'ont pu se déplacer.

L'Assemblée donne acte de ces déclarations.

PV DE L'AG DU 17/06/2023

Après lecture du le PV de l'AG du 17/06/2023 est adopté

PRESENTATION DES RAPPORTS :

Rapport moral : en annexe

Lecture du rapport moral par Jean-Louis BORGNI

Le rapport moral est adopté

Rapport de gestion : en annexe

- Antoinette Carta, trésorière, lit le rapport de gestion à l'Assemblée Générale pour l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Antoinette Carta, lit le rapport sur les comptes annuels 2023 de Mr OHANIAN, Expert-comptable qui signale qu'aucune convention réglementée n'a été portée à sa connaissance

En conclusion, aucune observation n'est faite. Les comptes sont réguliers et sincères.

Intervention de J-Marc SUARNET

Le rapport de gestion est adopté

Rapport d'activités 2022-2023/ Programme d'activités 2023-2024 : en annexe

- Présentation des activités et des perspectives par les représentants des commissions techniques sportives, les déléguées font un compte rendu des commissions non représentées
- Présentation des activités et perspectives sociaux sportives par les co-déléguées

Les rapports d'activités sont adoptés

Cette année, nous notons une reprise des affiliations ainsi qu'une hausse des adhésions au nombre de 6285 (plus de 13%), avec 41% d'hommes et 59% de femmes

Le Président ouvre le scrutin sur les résolutions inscrites :

PREMIERE RESOLUTION

Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17/06/2023

Cette résolution, est approuvée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et d'activité ainsi que le rapport de gestion du Conseil d'Administration, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour le dit exercice.

Cette résolution, est approuvée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que déduction faite de toutes charges et tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un déficit de 74 488,73 €

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :
74 488,73 € au compte « Report à Nouveau »

Après affectation le compte « report à nouveau » présentera un solde débiteur de 140 061,56 €

Cette résolution est approuvée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de l'expert-comptable mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.612-5 et suivants du Code de commerce, **en prend acte purement et simplement.**

CINQUIEME RESOLUTION

La désignation de commissaires aux comptes paraît nécessaire
Nous proposerons les noms des membres de la commission des finances

Mr AIMAR Christian
Mme PELISSIER Marie Pierre
Mr CASTA Olivier
Et toute autre personne qui se portera volontaire

Les personnes seront nommées et nommées lors du prochain conseil d'administration.

Les nommés présents au conseil devront déclarer « accepter le mandat de commissaire aux comptes annuels et qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat »

Cette résolution, est approuvée

SIXIEME RESOLUTION

Nomination des représentants aux diverses réunions statutaires 2024 et 2025

L'Assemblée Générale donne mandat au Conseil d'Administration pour désigner les représentants aux diverses réunions statutaires Nationales, Régionales et autres à voter en son nom.

Cette résolution, est approuvée

SEPTIEME RESOLUTION

Tarifs des adhésions et affiliations saison sportive 2024/ 2025 :

A ce jour, les tarifs nationaux ne sont pas encore arrêtés en cause l'incertitude des assurances.

Part départementale 2024-2025 :

- Enfants : 17,50 €
- Jeunes : 17,50€
- Adultes : 19,00€

Pour les commissions sportives départementales : 2,50 € par licencié dans la discipline principale seront attribués, sur la base du nombre de licenciés au 31 décembre de l'année comptable.

Précisions apportées par JLBORGNI

Cette résolution, est adoptée

Tarifs socio-sport

L'assemblée générale donne mandat au Conseil d'Administration pour négocier au mieux les tarifs 2024-2025 qui tiendront compte du contexte économique.

Cette résolution, est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne mandat au Président pour signer tout document et autorisation afférents au fonctionnement du comité UFOLEP 13.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'accomplir toutes les formalités légales ou statutaires.

Cette résolution, est approuvée

NEUVIEME RESOLUTION (sous réserve)

Modification des statuts- Mise en place des statuts nationaux

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Conseil d'Administration pour toutes modifications auprès des instances délégataires des mises à jour des statuts et règlements émanant du National.

Cette résolution, est approuvée

DIXIEME RESOLUTION

Election des administrateurs sur la mandature Olympique jeux d'été 2024/2028

24 postes à pouvoir à parité égale

08 Candidates

BORGNI Béatrice
CARTA Antoinette
CONSOLO Catherine
FARRUGIA Ana
FINO Christiane
FIORENTINO Francette
GIRAUD Huguette
ROLANDO Jeannette

11 Candidats

BORGNI Jean-Louis
CARBUCCIA Jean-Pierre
CASTA Olivier
ESPIGULE Yann
FINO Daniel
FIORENTINO Gérard
LOUARN Alexandre
PAUTOT Michel
PORTET Mathis
SUARNET Jean- Marc
TAXI Claude

RESULTATS : l'ensemble des candidats sont élus à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

Election du /de la Président e (Article 8)

Mr BORGNI Jean-Louis est élu à l'unanimité

DOUZIEME RESOLUTION

Déplacement du siège social

A compter du mois 01 juin 2024

Centre Animation La Maurelle

81 rue de La Maurelle

13013 Marseille

Questions diverses

Premier Comité d'Administration de la mandature le 19 juin 2024 à 18h00

Ordre du jour

Approbation du Compte rendu de l'Assemblée Générale

Répartition des postes

Calendrier des réunions

Questions diverses

Mot de Mme Suzanne GUILHEN Présidente de la FAIL 13 :

Elle remercie l'UFOLEP 13, secteur sportif de la Ligue de l'avoir accueillie

Elle nous engage à participer aux réunions et aux projets de La ligue 13 et continuer à avoir des relations soutenues entre les services.

Elle rappelle nos partenariats : les classes passerelles, et les formations PSC1 pour lesquelles elle s'étonne de leur diminution

L'abandon de l'assurance APAC, qui n'est qu'un outil, n'empêchera pas nos collaborations.

Elle félicite la gestion au plus près de l'UFOLEP qui est un outil essentiel pour nos associations.

Le Président, remercie les personnes présentes et les invitent au pot de l'amitié.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Le Président
Jean-Louis BORGNI

La secrétaire
Francette FIORENTINO

